

# Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Mandats de : détention préventive, d'arrêt, disciplinaires n'excédant pas 7 jours, d'exécution de courtes peines et Mesures d'observation pénale, Placements civils dans le cadre de privations de liberté à des fins d'assistance
Adresse	Route de Satigny 27
Ville	Vernier
Code postal	1214
Canton	Genève
Téléphone(s)	022 546 87 20
Fax	022 546 87 21
Email	<a href="mailto:la-clairiere@etat.ge.ch">la-clairiere@etat.ge.ch</a>
Site web	<a href="https://www.ge.ch/organisation/centre-educatif-detention-observation-clairiere">https://www.ge.ch/organisation/centre-educatif-detention-observation-clairiere</a>
Capacité mineurs	30
Capacité totale	30
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A1 et suivre France/Genève-La Praille/Aéroport/Gd-Saconnex jusqu'à la sortie 4-5-Meyrin en direction de Vernier. Tourner ensuite sur Route de Vernier, continuer sur Route du Nant-d'Avril puis Route de Satigny.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare Cornavin, prendre le train régional direction La Plaine jusqu'à l'arrêt Zimeysa, puis prendre le bus 54 direction Satigny, gare jusqu'à l'arrêt Vernier, Moulières et marcher environ 1 minute.
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Vernier, Moulières.
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, 140 mètres (1 minute)
Parking	Oui, payant
La Fondation REPR intervient-elle ?	Non

## VISITES

### Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloir individuel
Parloirs individuels disponibles ?	Oui
Ce parloir est-il vitré?	Non
Horaires Lundi	De 19h00 à 20h00
Horaires mardi	De 19h00 à 20h00
Horaires mercredi	De 19h00 à 20h00
Horaires jeudi	De 19h00 à 20h00
Horaires vendredi	De 19h00 à 20h00
Horaires samedi	Entre 14h00 et 16h15
Horaires dimanche	Entre 14h00 et 16h15
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	1 heure
Visites prolongées?	Non
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	2 (les parents)
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Visite d'enfants à la fratrie
Mode de surveillance de la salle	Parloirs organisés sous la surveillance du personnel de l'établissement (accompagnateur ou agent de détention)
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Obtenir une autorisation préalable de visite auprès de l'autorité de placement (soit le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant pour les mesures civiles, soit le Tribunal des mineurs pour les mesures pénales)

<b>Autorisation délivrée par</b>	Le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (022 327 69 30) ou le Tribunal des mineurs (022 327 60 10)
<b>Démarche et mode de réservation</b>	Les familles s'adressent à l'autorité compétente pour obtenir l'autorisation de visite, puis prennent rendez-vous auprès de l'établissement
<b>La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?</b>	24 heures avant la visite (en règle générale)
<b>Réservation par téléphone (numéro et horaires)</b>	022 546 87 20, en tout temps
<b>Réservation par fax (numéro)</b>	Non
<b>Réservation par mail (adresse mail)</b>	Non
<b>Réservation par courrier (adresse)</b>	Non
<b>Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)</b>	Possible
<b>Documents à présenter sur le lieu de détention</b>	Papiers d'identité. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire étrangers.
<b>Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)</b>	
<b>Parloirs communs disponibles ?</b>	Non
<b>Ce parloir est-il vitré?</b>	Non
<b>Visites prolongées?</b>	Non
<b>Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?</b>	Non
<b>Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)</b>	
<b>Parloirs familiaux disponibles ?</b>	Non
<b>Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?</b>	Non
<b>Parloirs intimes</b>	
<b>Parloirs intimes disponibles ?</b>	Non
<b>Questions autour des enfants</b>	

## CONTACTS

### Contacts téléphoniques et Internet

Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue? Non

Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches? Non

Y a-t-il accès à Internet? Non

Y a-t-il des possibilités de contact par Skype? Non

### Contacts par courrier postal

Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues? Oui

Si oui, Fréquence maximum Illimitée

Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente? Oui

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact Aucune

Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste? Oui

Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer? Nom et prénom de la personne détenue, Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière, Route de Satigny 27, 1214 Vernier

Sur le lieu de détention? Oui

Si oui, Fréquence Illimitée

Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente? Oui

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact Aucune

Horaires Pendant les horaires de bureau

<b>Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?</b>	Oui
<b>Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?</b>	Nom et prénom de la personne détenue, Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière, Route de Satigny 27, 1214 Vernier
<b>Si oui, Combien maximum par année?</b>	Illimité, mais les friandises doivent être en portions individuelles
<b>Y a-t-il des périodes spécifiques?</b>	Non
<b>Poids ou quantité maximum?</b>	Illimité, mais les friandises doivent être en portions individuelles
<b>Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)</b>	Cigarettes en paquets scellés (gérées ensuite par l'établissement), friandises en portions individuelles
<b>Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?</b>	Oui
<b>Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?</b>	Pendant les horaires de bureau
<b>Combien maximum par année?</b>	Illimité, mais les friandises doivent être en portions individuelles
<b>Poids ou quantité maximum?</b>	Illimité, mais les friandises doivent être en portions individuelles
<b>Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)</b>	Cigarettes en paquets scellés (gérées ensuite par l'établissement), friandises en portions individuelles
<b>Peut-on apporter des paquets lors des visites?</b>	Oui
<b>Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?</b>	Pendant les horaires de bureau
<b>Combien maximum par année?</b>	Illimité, mais les friandises doivent être en portions individuelles
<b>Poids ou quantité maximum?</b>	Illimité, mais les friandises doivent être en portions individuelles
<b>Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)</b>	Cigarettes en paquets scellés (gérées ensuite par l'établissement), friandises en portions individuelles

#### dépôt d'argent

**Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue?** Oui

<b>Si oui, selon quelles modalités?</b>	Déposer l'argent à la centrale de l'établissement, qui le crédite ensuite sur le compte de la personne détenue
<b>Moyens</b>	Francs suisses
<b>A la prison directement?</b>	Oui
<b>Si oui, selon quels horaires?</b>	Pendant les horaires de bureau
<b>Pendant les visites?</b>	Oui
<b>Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)</b>	Non
<b>Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)</b>	Non
<b>Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?</b>	Oui, 500 CHF par mois maximum

## QUOTIDIEN DU DÉTENU

### Cantine/épicerie

**Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?** Non

### Cellule

**Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?** 1

**Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?** Aucun

**Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?** Lecteur MP3

**L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?** Non

**Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?** Douches individuelles en dehors des cellules

## Occupations

Possibilité d'emprunter des livres	Oui
Possibilité d'emprunter des DVD	Non
Accès à la presse	Oui
Horaires et durée de la promenade	Aucune (occupation tout au long de la journée)
Autre ?	Activités de loisirs

## TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?	Oui
Si oui, de quel type?	Ateliers d'occupation: Bois, Boulangerie, Atelier vert
Nombre de places disponibles (par atelier)	Au cas par cas
Tâches à effectuer dans chacun des ateliers	Décoration, entretien du site, jardinage (atelier vert)
Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?	Non
Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?	Conditions qui répondent au programme éducatif de la personne détenue, à ses affinités et à son profil psychologique
Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?	Oui
Type de formation	Si le mineur est en âge de scolarité obligatoire, il va en classe au même rythme que dans les conditions hors murs

## SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation?	Non
Y a-t-il un service médical?	Oui
Adresse	Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière, Route de Satigny 27, 1214 Vernier
Téléphone	022 546 87 20
Possibilités pour les personnes	Infirmier, Médecin généraliste, Médecin psychiatre, Dentiste (externe), Physiothérapeute

détenues de rencontrer les spécialistes suivants: (externe), Psychologue

---

Y a-t-il un service religieux? Oui

---

Religions représentées Demande préalable à la direction pour faire appel à trois représentants (christianisme, islam, judaïsme)

---

Y a-t-il un service social? Non

---

Y a-t-il un autre service? Non

## URGENCES

---

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention? 022 546 87 20